Lorsqu’Allah veut le bien pour Son serviteur, Il lui hâte son châtiment dans ce bas monde. Par contre, s’Il lui veut le mal, Il retarde [son châtiment et le laisse avec] son péché afin de l’en rétribuer au Jour de la Résurrection.

Anas (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsqu’Allah veut le bien pour Son serviteur, Il lui hâte son châtiment dans ce bas monde. Par contre, s’Il lui veut le mal, Il retarde [son châtiment et le laisse avec] son péché afin de l’en rétribuer au Jour de la Résurrection. »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî]

Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) informe du fait que lorsqu’Allah veut un bien pour Son serviteur, alors Il lui hâte son châtiment dû à ses péchés afin qu’il puisse quitter ce bas monde sans en être réprimé le jour de la résurrection, car il aura été rétribué pour son œuvre en avance et aura son calcul déduit de cela plus tard. Par contre, si Allah veut un mal [pour Son serviteur], alors Il lui retarde la sanction de ses péchés dans ce bas monde jusqu’au jour de la résurrection où Il lui présentera alors ses péchés afin de l’en châtier comme il le mérite.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3332